

Canadien National et Air Canada

cette région du Nord de l'Ontario veut sortir de cette situation de deuxième ordre où l'on extraie tout simplement les matières du sol pour les expédier et racheter ensuite le produit fini. Nous devons certes pouvoir compter sur le gouvernement libéral pour agir dans ce sens. Le Nord de l'Ontario a été représenté par des députés libéraux depuis 50 années. Auparavant, neuf des 12 députés représentant cette région étaient des libéraux; tout juste avant que j'arrive, 11 des 12 étaient libéraux. Ces députés libéraux savent assurément que le tarif-marchandises est à l'origine de notre problème dans le Nord de l'Ontario. Ces députés qui représentent le Nord de l'Ontario sont certainement dans les bonnes grâces du ministre. En fait, je crois qu'ils sont même plus que cela, mais là n'est pas la question. Le fait est qu'ils devraient faire quelque chose d'utile pour le Nord de l'Ontario. Ils ont le pouvoir puisqu'ils représentent la région. Les députés de mon parti seraient bien prêts à appuyer les députés libéraux qui voudraient travailler à améliorer la situation dans cette région.

J'incite également le ministre à user de son pouvoir auprès du CN pour améliorer le sort des travailleurs, qui ne sont plus des esclaves et méritent mieux que le piètre salaire que j'ai mentionné. De plus, les pensionnés devraient être mieux traités. En tant que réseau de transport appartenant au public, le CN devrait certes montrer l'exemple dans ce domaine ce qui ferait l'envie du prétendu système de libre entreprise. J'exhorte le ministre à agir dans les trois domaines que j'ai mentionnés.

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, on peut, je pense, supposer sans crainte de se tromper que des députés qui sont plus sages que moi auraient pu se contenter, en participant à ce débat, de dire: «Je suis d'accord avec ce que le député de Bruce (M. Whicher) a dit cet après-midi». Il représente une circonscription avoisinante et je ne pense pas que quiconque ait présenté plus efficacement, ni plus vigoureusement le cas des services-voyageurs des chemins de fer du Sud-Ouest de l'Ontario que le député cet après-midi.

Je ne prends pas mes désirs pour des réalités en disant au ministre que dans la partie du monde que je représente, les services-voyageurs des chemins de fer ne constituent pas une question de parti pris. Il n'y a pas que les conservateurs qui prennent le train. Dans les voyageurs, on en trouve qui appuient le NPD et le parti libéral. On peut dire sans crainte de se tromper, je crois, que les députés de tous les partis représentant cette partie de l'Ontario ont tous dit la même chose.

Lorsque je suis arrivé à la Chambre en janvier, je n'étais, je pense, pas assez naïf, en ma qualité de nouveau député, pour penser que les problèmes principaux de ma circonscription seraient résolus immédiatement. J'avouerais que j'étais assez naïf pour penser que l'on me donnerait la possibilité d'en discuter à la Chambre. Je dois encore avouer, qu'à l'instar de beaucoup d'autres députés, j'ai été déçu à cet égard. C'est pourquoi j'espère trouver auprès de la Chambre une certaine sympathie pour mon sentiment de frustration. Le député de Bruce a très bien parlé cet après-midi de cette frustration puisque, depuis janvier dernier, on nous a peu ou pas donné l'occasion de discuter des transports par rail à la Chambre. On a accordé à ceux d'entre nous que cette importante question préoccupe un laps de temps minimum au comité permanent et pendant la période des questions quotidienne pour soulever cette question. Au cours de la période des questions, les réponses ou, plus précisément les non-réponses du ministre des Transports (M. Marchand) n'a fait qu'augmenter notre dilemme.

Le député de Bruce a exprimé ses sentiments de frustration et de découragement. J'espère ne pas avoir l'air aussi pessimiste que lui. Son pessimisme provenait sans doute du fait qu'il est ici depuis plus longtemps que moi et qu'il connaît mieux le ministre que moi. Le sentiment d'exaspération dont je me fais l'écho est partagé par trois groupes dans ma circonscription. Il y a d'abord les voyageurs—du moins ceux qui, à un moment donné, voyageaient par train et voudraient de nouveau l'utiliser; le deuxième groupe comprend les cheminots, et le troisième, dont on entend peu parler, est formé des propriétaires dont les emprises de chemin de fer traversent la propriété. Ce groupe comprend d'autres occupants de ces propriétés.

Pour ce qui est du premier groupe, ceux qui voyagent par train, je signalerai que le quatrième rapport du comité permanent des transports et communications a été déposé à la Chambre le 21 juin 1972. C'était un rapport unanime. J'ai assisté aux réunions tenues à Stratford. D'autres réunions eurent lieu partout dans l'ouest de l'Ontario. Je me souviens très bien que ceux qui ont présenté des mémoires ou des témoignages préféraient ordinairement leurs propos en disant ceci: «Nous ne croyons pas que vous puissiez y faire grand-chose, mais...». A maintes reprises, ils étaient interrompus par le président ou le président suppléant, selon le cas, qui disait ceci: «Nous savons par où vous êtes passés; vous avez eu des entretiens avec les représentants des chemins de fer; ils se sont montrés très compréhensifs et ont assuré qu'ils feraient tout en leur pouvoir pour améliorer la situation, puis ils vous ont tout simplement oubliés.»

Ces gens-là ont rencontré les dirigeants de la Commission canadienne des transports et on leur a témoigné la même sympathie. On les a poliment écoutés, mais on les a oubliés par la suite. Si bien, que lorsque les membres du comité sont venus à Stratford et ont convoqué des témoins, on leur a répondu invariablement: «Nous ignorons pourquoi vous êtes ici, car nous avons déjà épuisé tous les moyens.» Les membres du comité répondaient en tout honneur et en toute sincérité: «Vous vous trompez. Nous sommes venus vous écouter et cette fois-ci, les choses vont bouger». Je vois ici ce soir des députés qui étaient membres du comité. Je sais que ce sont des hommes honorables qui croient ce qu'ils disent.

Le rapport a été unanime. Il a été publié à la suite des séances publiques tenues dans l'ouest de l'Ontario et qui étaient organisées pour tirer au clair les instances sur l'efficacité ou l'inefficacité du service-voyageurs dans la région. Le comité a reçu 55 mémoires et entendu les dépositions de 68 témoins. Il a reçu en outre des pétitions, des lettres et des formulaires où figuraient les noms de milliers de personnes qui demandaient le rétablissement ou le maintien du service-voyageurs dans le sud-ouest de l'Ontario.

Malgré ces audiences, la Commission canadienne des transports a mis fin à ces services dans la région à partir du 1^{er} novembre. A l'époque de la suppression du service, la Commission supposait, et c'est ce qu'on a dit aux habitants de la région, que le transport serait assuré par d'autres moyens. Environ deux ans plus tard, les dépositions devant le comité témoignaient du mécontentement général de la population quant aux services-voyageurs qui y étaient assurés.

Les services d'autobus n'offraient pas une solution de rechange satisfaisante. Aucun autre mode de transport ne représentait non plus un remède au problème. Le comité a donc recommandé, entre autres, primo, le rétablissement de tous les services-voyageurs interrompus le 1^{er} novembre